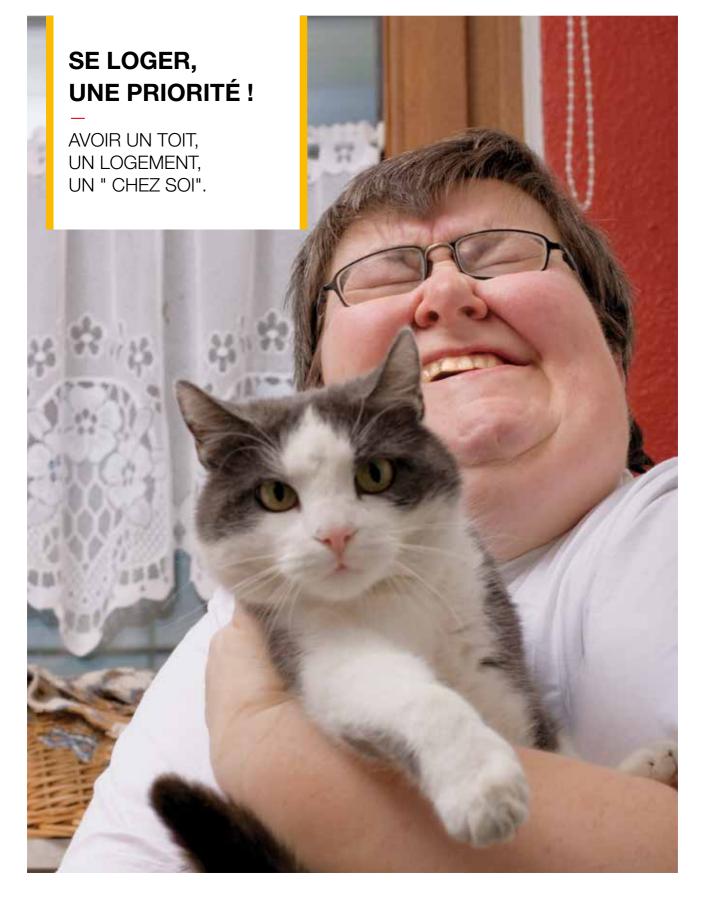
Le Journal are

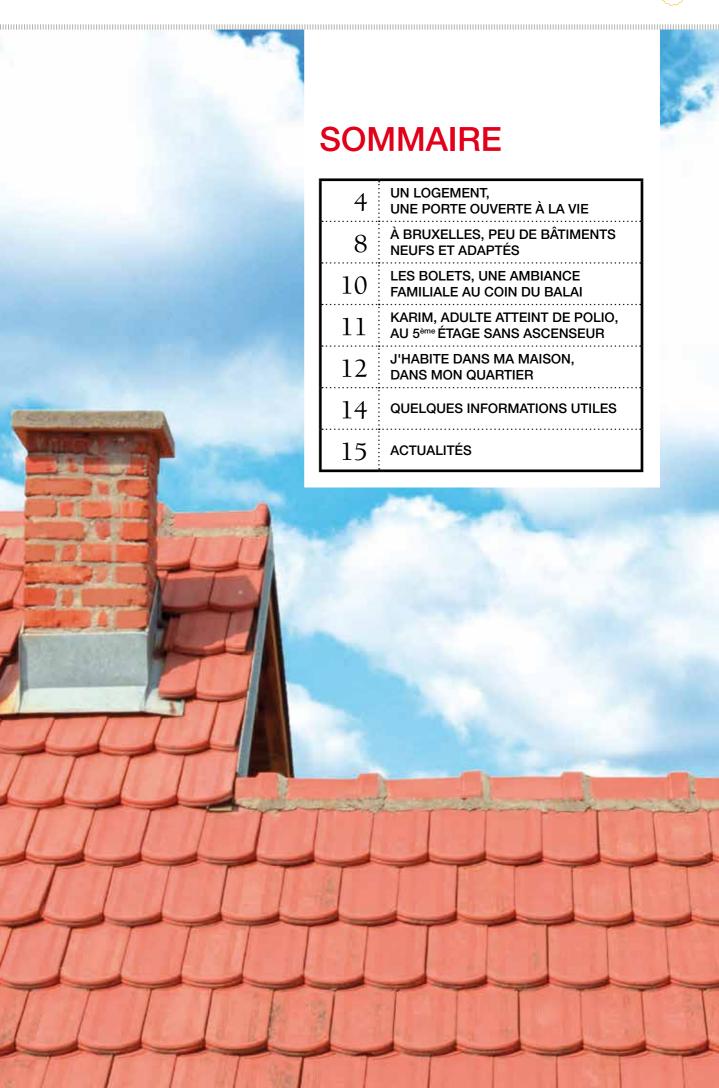
NOVEMBRE 2013





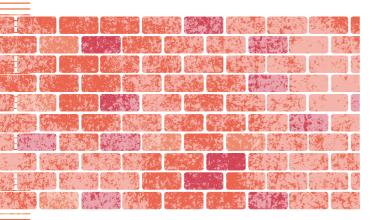
Je vous souhaite une agréable lecture!

Evelyne Huytebroeck Ministre bruxelloise de l'Aide aux personnes handicapées





Trouver un logement décent à un prix abordable relève du défi pour de nombreux bruxellois. Pour les personnes en situation de handicap, c'est encore plus difficile. Celles-ci doivent faire face au manque d'offre, mais aussi parfois au manque d'information, voire à de la discrimination de la part de bailleurs. Entre les différents centres d'hébergement spécialisés, les appartements accompagnés, les projets d'habitat solidaire, le soutien de services d'aide aux actes de la vie journalière et les interventions financières pour adapter son logement, la Région bruxelloise affiche néanmoins une large diversité de possibilités. En fonction des âges, des besoins et des projets de vie de chacun.



L'accès à un logement décent est consacré par l'article 23 de la Constitution. Malheureusement à Bruxelles comme ailleurs, ce droit est loin d'être une réalité pour bon nombre de ménages. La Région fait face à un boom démographique et l'offre ne parvient pas à suivre.

RÉSULTAT: UNE PÉNURIE DE LOGEMENTS BON MARCHÉ, DE LONGS DÉLAIS D'ATTENTE POUR L'OBTENTION D'UNE HABITATION SOCIALE, SANS PARLER D'ÉVENTUELLES DISCRIMINATIONS FINANCIÈRES OU RACIALES.

« Ce constat est d'autant plus préoccupant pour les personnes handicapées pour qui la « brique » est un enjeu, mais qui nécessitent en outre un besoin d'accompagnement », relate le compte-rendu du processus de consultation thématique mené au départ du Cabinet du Ministre bruxellois du Logement, Christos Doulkeridis¹.

Si la population générale augmente et vieillit, le nombre de personnes handicapées aussi. On estime qu'elles représentent environ 15% de la population générale. Ce chiffre atteint 30 % si l'on y ajoute les personnes âgées. Logiquement, cette proportion devrait s'appliquer au niveau du nombre de logements adaptés. Comme l'avaient déjà imaginé les concepteurs de la Cité de l'Amitié, à Woluwe-Saint-Pierre, et ce dès le début des années septante.



Miguel Gerez, qui venait de subir un accident de travail le rendant paraplégique, faisait partie des premiers habitants. « J'y ai vécu 10 ans, explique-t-il. Il y avait beaucoup d'étudiants. J'étais très actif dans la communauté, nous avions plein de projets. Les logements adaptés disposaient d'un service d'aide aux actes de la vie journalière (AVJ). Beaucoup de personnes handicapées ne pourraient pas vivre chez elles sans une aide extérieure pour certains gestes de la vie quotidienne, comme sortir de leur lit. Je peux cuisiner moi-même, mais je ne peux pas peler les pommes de terre... Vous savez, on rencontre beaucoup de solitude chez les personnes handicapées, avec tout ce que cela peut engendrer : dépression, alcoolisme, prise de médicaments ou de drogues,... ».



Des bailleurs mal informés

Permettre aux personnes handicapées de continuer à vivre chez elles compte parmi les objectifs des différents Services d'accompagnement actifs en Région bruxelloise. Souvent non sans mal...

« Pour une personne étrangère, dépendante du CPAS et avec un handicap, trouver un logement constitue un réel parcours du combattant! », commente Saïd El Yahaoui, directeur du Service d'accompagnement de Bruxelles. « Nous devons faire face à de nombreuses réticences de la part des bailleurs. Nous sommes régulièrement confrontés à des arguments flous, confus, sans réels fondements. Certains confondent handicap physique et mental. « Et si jamais il fait sa crise ? », ai-je déjà entendu au sujet d'une personne handicapée moteur. Pourtant, nous sommes là pour épauler le locataire dans ses démarches administratives, comme payer ses factures, si nécessaire ».

HABITER OÙ ET AVEC QUI L'ON VEUT, N'EST-CE PAS LE SOUHAIT DE CHACUN ?

La convention de l'ONU sur les personnes handicapées, signée par la Région bruxelloise, reconnaît le droit à toute personne handicapée de vivre avec la même liberté de choix que tout un chacun. La réalité est pourtant bien différente. « A la fin de leur scolarité, vu le manque crucial de structures d'accueil, il arrive qu'il ne reste plus que la solution de placer ces jeunes en maison de repos » commente Christine Schuiten, architecte et maman de cinq enfants dont l'une est moins valide. « Ces jeunes adultes moins valides se sont battus pour développer leur autonomie jusqu'à l'âge adulte, puis se retrouvent brutalement au milieu de personnes âgées en fin de vie. Sans perspective d'avenir, ils perdent leurs acquis et deviennent l'ombre d'eux-mêmes. C'est dramatique ». Beaucoup rentrent simplement en famille avec tous les drames que cela entraîne parfois : perte de revenus pour un parent qui doit cesser de travailler pour s'occuper de son enfant, isolement, détresse,...

C'est pour éviter cela que Christine Schuiten avec d'autres parents et des amis, se sont lancés dans un projet pilote d'habitat solidaire : JANGADA. Avec leurs compétences, leur dynamisme, leur courage et l'aide de nombreux bénévoles, ils mènent le projet de construction d'un immeuble de 17 logements adaptés dont un tiers est réservé à des moins valides. « L'UCL nous a cédé un terrain à Woluwe-Saint-Lambert, avenue de l'Idéal!, commente Christine Schuiten. Nous misons sur un véritable échange au sein de ce projet : échanges entre les personnes moins valides, échanges avec les résidents valides et avec les habitants du voisinage. Dans ce but, une salle polyvalente est prévue au rez-de-chaussée, au cœur-même de la résidence. L'immeuble inclura un kot à projets pour six étudiants. Les

personnes handicapées pourront participer à une activité de service telle que la vente de syllabi, l'école de devoirs, la préparation de repas... L'entraide entre tous, valides et moins valides, au sein de la résidence et avec le quartier, constitue le fil conducteur de ce projet ».

Un logement pour chaque situation

Habitat solidaire, logement accompagné, hébergement spécialisé... Chaque personne handicapée dispose également du droit à un traitement différencié, en fonction de sa situation, de son projet de vie et de ses besoins. Ceux-ci peuvent d'ailleurs évoluer en fonction de son état de santé, de sa situation familiale ou de l'âge. Mais pour que l'offre corresponde davantage à la demande, de nombreux acteurs s'accordent sur la nécessité d'un cadastre répertoriant les logements adaptés en Région bruxelloise. C'est ce qui ressort notamment de l'étude associative sur le logement réalisée en 2009 par l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée².

Ce rapport pointe aussi la nécessité de davantage sensibiliser et former les responsables de sociétés de logement sociaux, ainsi que les promoteurs privés et les architectes quant à la question de l'accessibilité. Il avance encore la nécessité de définir des normes minimales d'accessibilité dès la conception d'une nouvelle construction. Il resterait cependant à en définir les modalités de contrôle.

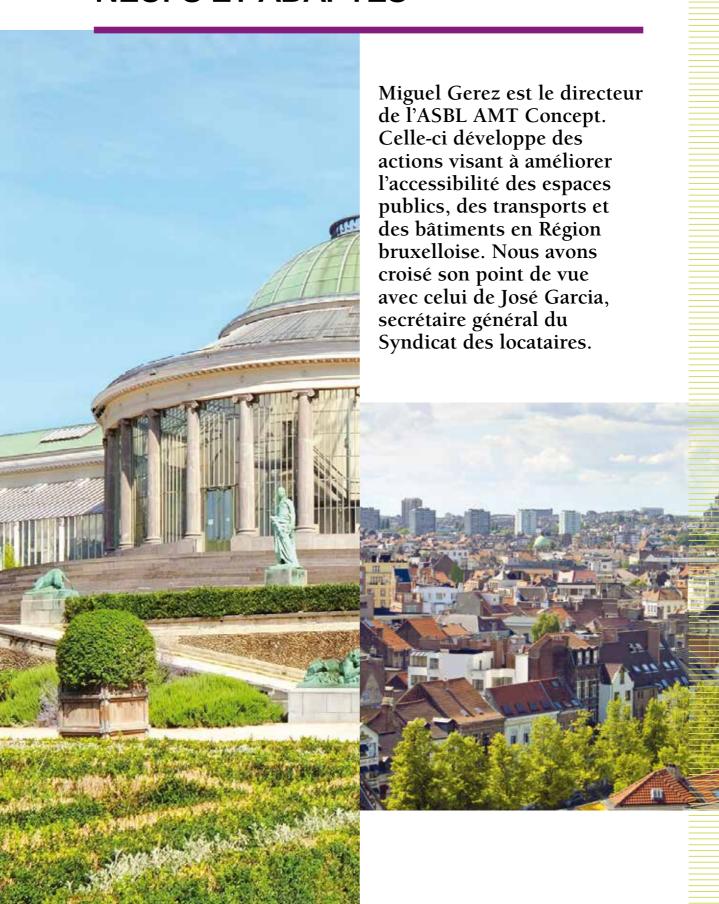
En juillet 2013, la Belgique a été pointée du doigt par le Comité européen des droits sociaux pour son manque de places d'hébergement et de solutions d'accueil pour les personnes handicapées de grande dépendance. C'est pourquoi la COCOF a élaboré un plan d'action « Grande dépendance » qui vise une meilleure conscientisation de tous les acteurs issus des secteurs social, du logement et du handicap, ainsi que le soutien d'initiatives nouvelles qu'il faudra traduire dans plusieurs budgets annuels successifs.





- 1. Compte-rendu du processus de consultation dans le cadre de la mission d'accompagnement de la CIM social santé GT « droit au logement ». 28.05.2012
- 2. Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée. Etudes associatives sur le logement. Analyse transversale juillet 2009.

À BRUXELLES, PEU DE BÂTIMENTS NEUFS ET ADAPTÉS



A Bruxelles, trouver un logement correct à un prix abordable relève du défi. Pour les personnes handicapées, c'est encore pire...

→ José Garcia

Oui, les gens prennent ce qu'ils peuvent. Certains sont déjà contents d'avoir un toit. Et tant pis si leur habitation n'est pas vraiment adaptée. Je suis moi-même porteur d'un handicap. Je peux encore monter les escaliers, mais pas à pas. Enormément de personnes ne peuvent plus accéder à un appartement situé à l'étage.

→ Miguel Gerez

De 1977 à 1981, j'ai vécu une situation très difficile : il fallait franchir cinq marches pour rentrer chez moi ou accéder à mon jardin. Je restais enfermé pratiquement 24h/24. Je n'effectuais qu'une seule sortie par semaine. Ensuite, j'ai pu intégrer la Cité de l'Amitié à Woluwe-Saint-Pierre, un projet inédit à l'époque incluant 15% de logements adaptés et desservis par un service d'aide aux actes de la vie journalière. Je me suis ouvert aux autres, sur mon quartier, sur mon environnement, j'ai entamé des études, je me suis marié, j'ai eu des enfants. Un logement accessible et adapté, c'est la porte ouverte à la vie!

Peut-on dire que l'accès au logement est une préoccupation plus grande que par le passé ?

→ José Garcia

Des pas ont été franchis mais on ne peut pas encore dire qu'il s'agisse d'une préoccupation primordiale. On n'est plus dans l'ignorance comme auparavant, mais il y a encore du travail à effectuer. Pourtant, tout le monde devrait se sentir concerné : demain, nous pouvons tous être victimes d'un accident de la route. Et la plupart d'entre nous aurons un jour 75 ans...

→ Miguel Gerez

La prise de conscience est très lente en effet. De plus, il ne s'agit pas seulement d'avoir un logement adapté. Il faut encore pouvoir y accéder, et donc que les trottoirs soient en bon état, que les bordures ne soient pas trop hautes. Certaines communes sont plus attentives à ces situations que d'autres.

Cette conscientisation doit passer par les politiques mais aussi par le secteur privé ?

→ Miguel Gerez

Oui, il faut également sensibiliser les promoteurs en amont. Le Centre scientifique et technique de la construction (CSTC) a d'ailleurs publié un guide d'aide à la conception de logements pour personnes handicapées à destination des architectes et des administrations publiques. Je prône surtout des logements adaptables, c'est-à-dire modulables en fonction des différents types de handicap et du nombre d'occupants (pouvoir rehausser ou rabaisser une table de travail dans une cuisine, par exemple). Pour les promoteurs immobiliers, je pense qu'il y a un marché à saisir. En Wallonie, le gouvernement a débloqué des moyens pour encourager le secteur du logement social d'abord et par la suite le secteur privé.

→ José Garcia

Mais la logique de marché ne fonctionne que pour les personnes avec des revenus confortables. Et que pour les nouvelles constructions. Or, à Bruxelles, on ne construit pas beaucoup de bâtiments neufs et trop peu de logements sociaux.



LES BOLETS, UNE AMBIANCE FAMILIALE AU COIN DU BALAI

La table du goûter est dressée. Du thé, du café, des biscuits. Il est 16h30 et les cinq habitants rentrent progressivement de leur centre de jour. Jérôme, Christophe, Nicolas, Olivier et Nathalie partagent une maison au Coin du Balai, à Watermael-Boitsfort. Un quartier à l'ambiance village, en bordure de la Forêt de Soignes.

Comme dans bien des foyers, ils participent aux tâches ménagères et à la préparation des repas. « Quand nous rentrons, nous avons un planning : nettoyer sa chambre, préparer les repas, passer l'aspirateur,..., explique Jérôme. Chaque jour, celui qui fait à manger va faire les courses s'il manque quelque chose dans le frigo. Il y a un supermarché juste en face ». Jusqu'à 21 heures, un éducateur reste présent avec les résidents. «Ensuite ils peuvent téléphoner à la maison du « 331 » chaussée de La Hulpe, à quelques centaines de mètres, où un encadrement est assuré en permanence » sourit Stella Cravotta, directrice de l'ASBL La Passerelle, dont le centre d'hébergement pour enfants est à l'origine des « Bolets ».



Sur cinq sites situés à proximité les uns des autres, le projet héberge 22 personnes déficientes mentales, bien intégrées dans leur quartier. Les habitants peuvent y trouver, en fonction de leur autonomie et de son évolution, l'accompagnement le plus adapté à leurs besoins. Cette formule convient aussi aux personnes pour qui la solitude est particulièrement pesante, comme Olivier. « J'ai vécu en appartement supervisé, explique-t-il. Un éducateur venait me voir tous les jours. Mais je ne supportais pas de vivre seul ».



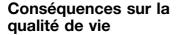
Cette idée de logement communautaire est née dans les années nonante. « Mais ce système n'existait pas à l'époque, poursuit Stella Cravotta. Nous avons attendu dix ans que la législation évolue. L'agrément de la Cocof a permis l'obtention de moyens supplémentaires et nous avons pu ouvrir cette deuxième maison puis une troisième». Cette forme de logement ne coûte pas nécessairement moins cher aux pouvoirs publics, mais elle respecte mieux les rythmes et les aspirations des résidents qui ont choisi d'y vivre.

Après le repas du soir, les « colocs » négocient le programme TV ou participent à des jeux de société. Nicolas apprécie le feuilleton «Plus belle la vie». Jérôme réalise des puzzles. Le week-end, certains rentrent en famille, tandis que d'autres rejoignent le « 331 ».

KARIM, ADULTE ATTEINT DE POLIO, AU 5^{èME} ÉTAGE SANS **ASCENSEUR**

Karim est atteint de poliomyélite et d'une hernie discale. Il marche avec une prothèse à la jambe gauche. Il est reconnu handicapé à 66%. Son ancien logement était situé au troisième étage, sans ascenseur. En 2008, avec l'aide du Service d'accompagnement de Bruxelles, il a pu obtenir un logement social dans un immeuble équipé d'un ascenseur. Le problème, c'est que l'appareil tombe très souvent en panne... « 18 fois depuis septembre 2013 !, clame Karim. Il est déjà resté trois mois sans fonctionner ». Or, ce père de famille réside maintenant au cinquième étage....

Il n'est pas le seul à se plaindre. D'autres habitants, parmi lesquels des personnes âgées, sont également très importunés. Ils ont d'ailleurs adressé une pétition à la société de logement social.



Karim sort chaque jour pour se rendre au travail, conduire ses enfants à l'école,... Monter et descendre les escaliers si souvent l'épuisent et abîment fortement sa prothèse, comme l'atteste son médecin. Ce dernier a d'ailleurs recommandé à l'employeur de Karim de lui permettre de travailler au rez-dechaussée. « Mon patron a fait le nécessaire pour adapter mon lieu de travail, explique-t-il. Il m'a transféré sur un autre site. Je ne comprends pas pourquoi la société de logement refuse de nous déménager au premier étage où résident des personnes valides ! Ou de



réparer cet ascenseur dans des délais raisonnables ».

Pour toute réponse, il a reçu de la société une lettre type. « D'autres personnes espèrent aussi obtenir un logement social le plus vite possible », explique la missive... Ce qui heurte Saïd El Yahaoui, le directeur du Service d'accompagnement de Bruxelles. « Quelle image cette réaction offre-t-elle ? Ils n'ont même pas pris la peine d'analyser sérieusement la situation... Alors que celle-ci a de graves conséquences sur les conditions de vie et la santé des locataires. La demande de ce monsieur n'est pourtant pas du luxe ».



« J'HABITE DANS MA MAISON, DANS MON QUARTIER »



« Quand notre fils a eu seize ans, nous nous sommes dit que bientôt, si nous ne faisions rien, il devrait rentrer à la maison, explique Bernard Riat. Nous savions que lui trouver un lieu d'habitation « familial » lui permettant de s'épanouir, de prolonger les acquis engrangés jusqu'ici, serait très difficile. Alors, nous avons décidé de créer nous-mêmes cet endroit ».

En 2006, ce papa déterminé rassemble une équipe de personnes aux profils variés et hautement qualifiées dans différents secteurs : gestion, ressources humaines, pédagogie, communication ou encore aspects juridiques. Ensemble, ils fondent l'ASBL Les Pilotis. Sept ans plus tard, les premiers locataires, cinq jeunes de 22 à 25 ans, sont entrés dans la Maison du Parc, à Etterbeek. La commune a mis le bâtiment à leur disposition (dans le cadre d'une convention de location de 27 ans) et pris en charge sa rénovation et son adaptation aux besoins spécifiques des habitants. La Région bruxelloise a contribué aux travaux. Le projet des Pilotis repose sur le principe de l'inclusion. « Nous voulons que les habitants se sentent chez eux, dans une maison semblable à celle de leurs voisins », commente Bernard Riat. « Ils ne sont pas inconnus l'un à l'autre : ils se sont choisis, au terme de plusieurs réunions et activités. Ils ont exprimé leurs envies, leurs craintes. Un groupe s'est dégagé naturellement. Exactement comme pour un kot communautaire ou toute autre forme de colocation ou d'habitat groupé. Nous voulons aussi rendre ces habitants acteurs de leur vie selon leurs moyens, dans un cadre de vie mixte (genre et handicap), de petite taille et adapté à leurs besoins ».

Une chambre d'amis

Et comme bien d'autres personnes qui partagent un logement, les habitants de la Maison du Parc participent à la préparation des repas, à l'organisation générale du lieu ainsi qu'au loyer. Chacun dispose de sa propre chambre. Le séjour, la cuisine, deux espaces polyvalents et le jardin sont communs. En journée, ils vaquent à leurs activités, dans un centre de jour par exemple. Et le soir donc, ils rentrent chez eux. Le petit groupe est alors accompagné par des professionnels.

La Maison du Parc n'est pas le seul projet des Pilotis. Plus à l'Est de Bruxelles, à Woluwe-Saint-Pierre, l'ASBL achève la rénovation de la Maison Orban, du nom de cette belle avenue qui traverse la commune. Cette grande demeure abritait une crèche il y a peu. Elle s'est muée en logement communautaire pour cinq personnes handicapées dont deux de grande dépendance. Comme dans n'importe quelle maison, elle comporte aussi un bureau et même une chambre d'amis. Et sous les combles, comme à la Maison du Parc, un appartement d'une chambre permettra d'accueillir des locataires. Ces « voisins du dessus » signeront une convention de volontariat avec l'ASBL.

Cette maison est mise à disposition par la commune pour 40 ans, moyennant la prise en charge des travaux de rénovation par Les Pilotis. Ceux-ci sont financés grâce à des dons et via un emprunt bancaire. La COCOF soutient également le projet depuis plusieurs années. Mais l'association aura encore besoin de subventions supplémentaires pour financer le personnel nécessaire. Elle espère que les cinq « colocs » pourront intégrer leur maison début 2014.





QUELQUES INFORMATIONS UTILES

L'allocation de déménagement, d'installation, de loyer, ainsi que la prime à la rénovation de l'habitat peuvent aider une personne handicapée à quitter une habitation inadaptée pour occuper un logement plus accessible et pratique, ou pour le conserver.

Informations auprès de la Direction du Logement de la Région bruxelloise :

Centre d'Information du Logement N° gratuit : 0800 40 400 www.urbanisme.irisnet.be www.logement.irisnet.be

Le Service PHARE, sous certaines conditions, peut intervenir financièrement dans l'adaptation du logement des personnes handicapées (locataires ou propriétaires) afin de le rendre plus accessible ou de l'équiper.

Informations sur le site www.phare.irisnet.be rubrique « aides individuelles ».

Les coordonnées relatives aux
Centres d'hébergement agréés par
la COCOF ou par la COCOM, aux
Services d'habitat accompagné et
aux Services d'aide aux actes de la
vie journalière (AVJ) agréés par la
COCOM se trouvent sur le site
www.phare.irisnet.be
rubrique « Informations générales »,
« brochures et publications ».

Des informations sur le concept du logement « adaptable » : www.construire-adaptable.be

Site des annonces de logements adaptés : www.accesshouse.be

Les Services d'accompagnement agréés par la COCOF qui organisent des logements accompagnés:

La Maison des Pilifs:

7 chambres individuelles, 6 appartements et 2 studios maison@maisondespilifs.be

Transition

Une maison comprenant 7 logements individuels transitionasbl@hotmail.com

La Braise

4 logements accompagnés pour personnes ayant une lésion cérébrale acquise.

la.braise@skynet.be

Saham

3 logements accompagnés saham@scarlet.be

Ricochet

7 appartements individuels dans 2 immeubles

lericochet@skynet.be



Depuis le 16 octobre 2013, les personnes handicapées peuvent désormais s'adresser à leur mutualité pour introduire leur demande en vue de l'obtention d'une allocation, d'une carte de stationnement ou d'autres avantages qui relèvent des compétences de la Direction générale Personnes Handicapées du SPF « Sécurité sociale ». Les mutualités ont accès à Communit-e, une nouvelle application en ligne leur permettant d'enregistrer ces demandes auprès du SPF. Cette nouvelle mesure devrait permettre de simplifier les démarches administratives.

OÙ EN EST LE DÉCRET INCLUSION DE LA COCOF ?

Le projet de Décret inclusion a été adopté en seconde lecture par le Collège de la Commission communautaire française en septembre dernier. Le Parlement bruxellois francophone en débat actuellement. Plus d'informations bientôt.

LE PROJET OCAPI A DÉMARRÉ

Le projet d'accompagnement des milieux d'accueil de la petite enfance, dont nous vous parlions dans le Journal PHARE n°8 a démarré ce 1er septembre 2013.

OCAPI (Organisation et Coordination de l'Aide Précoce pour l'Inclusion) est un projet-pilote mené par plusieurs services d'accompagnement bruxellois et porté par l'ASAH (Association des Services d'Accompagnement pour Personnes Handicapées).

Ce projet est soutenu à la fois par l'ONE et par le Service PHARE.

Son objectif est de favoriser l'inclusion en milieu d'accueil de jeunes enfants présentant une déficience diagnostiquée ou dont le développement pose question au sein du milieu d'accueil.

L'équipe OCAPI intervient à la demande des milieux d'accueil (et non des parents).

Informations sur le site www.phare.irisnet.be, rubrique « enfance », « aide précoce et crèche ». ocapi.bruxelles@gmail.com





Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Une version électronique du journal Phare n°9 accessible aux personnes déficientes visuelles (format RTF) est disponible. Si vous souhaitez la recevoir, n'hésitez pas à nous la demander.

Si vous souhaitez nous aider à réduire notre consommation de papier et nos coûts de frais postaux, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse e-mail. Vous recevrez le journal dans sa version électronique.

Pour nous faire part de vos souhaits, une seule adresse : journal@phare.irisnet.be

T. 02/800 86 25 ou 02/800 85 75

